

Réfs cabinet. 230304 – CEAPC / 

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
JEX - SAISIE IMMOBILIERE –
REFERENCE GREFFE : 24/00125

DIRE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX

Aujourd'hui, le 23 JAN. 2025 DEUX MILLE VINGT-CINQ

JUGE DE L'EXECUTION

A comparu, au Greffe du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX,

Maître Gwendal LE COLLETER, membre de la SARL AHBL AVOCATS, demeurant 56 Avenue de la République - 33200 BORDEAUX, Avocat au Barreau de BORDEAUX, et celui de la CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, lequel a dit :

- 1) Annexer au cahier des conditions de la vente déposé le 14 octobre 2024, les documents suivants :
 - La Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux à la date du 31/12/2020, visée par la mairie du TAILLAN MEDOC le 27 juillet 2021 ;
- 2) Compléter ledit Cahier des Conditions de la vente en précisant qu'eu égard à la date d'achèvement des travaux fixée au 31/12/2020, les biens dont la vente est poursuivie auront été achevés depuis moins de cinq ans à la date du 3 avril 2025, à laquelle l'adjudication des lots saisis a été fixée, ce qui est susceptible d'avoir une influence sur la soumission de leur mutation au régime de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), aspect sur lequel il incombe à l'adjudicataire de se renseigner.

Il est par ailleurs rappelé que, conformément à l'article 17 des Conditions Générales du Cahier des Conditions de la Vente, si les biens vendus sont soumis au régime de la TVA, le prix de vente est hors taxes

De tout quoi, le comparant a requis acte, à lui octroyé, et a signé avec nous greffier soussigné.





Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

REÇU 27 JUL. 2021

cerfa

N° 13408*05

- Vous déclarez l'achèvement partiel ou total des travaux de construction ou d'aménagement.
- Vous déclarez que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction.
- Vous déclarez que le changement de destination a été effectué et est conforme au permis.
- Vous déclarez que la division de terrain a été effectuée et est conforme au permis ou à la déclaration préalable.

La présente déclaration a été reçue à la mairie



le 27 07 2021

Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Désignation du permis ou de la déclaration préalable

Permis de construire ⇨ N° 335191820015N02

Permis d'aménager ⇨ N° _____

S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries? Oui Non

Si oui, date de finition des voiries fixée au : _____

Déclaration préalable ⇨ N° _____

2 - Identité du déclarant (à compléter par le déclarant)

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : _____ Raison sociale : _____

N° SIRET : _____ Type de société (SA, SCI,...) : _____

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.)

Adresse : Numéro : 12 Voie : Avenue Plat Girard

Lieu-dit : _____ Localité : BALNA

Code postal : 33131 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : 0561121121 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____ @ _____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4 - Achèvement des travaux

Chantier achevé le : 31 12 2020

Changement de destination effectué le : _____

Pour la totalité des travaux

Pour une tranche des travaux

Veillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés :

